

ACADEMIE DE ROUEN

Rectorat de ROUEN

Délégation Académique de la Formation des Enseignants

Délégation Académique de la Formation des Personnels d'Encadrement

Division de la Formation

**CAHIER DES CHARGES
DE LA FORMATION DE PROXIMITE**

SOMMAIRE

<i>Avant propos</i>	<i>Page 3</i>
<i>Personnels concernés</i>	<i>Page 3</i>
<i>Priorités et Domaines de formation</i>	<i>Page 3</i>
<i>Particularité des dispositifs inter-degrés</i>	<i>Page 4</i>
<i>Choix des formations</i>	<i>Page 4</i>
<i>Calendrier</i>	<i>Page 4</i>
<i>Éléments budgétaires</i>	<i>Page 4</i>
<i>Déroulement</i>	<i>Page 5</i>
<i>Saisie des demandes</i>	<i>Page 5</i>

*Cahier des charges de la formation de proximité
Académie de Rouen
2016-2017*

Les formations de proximité, également dénommées formations négociées sur site (FNS), sont un type de formation particulier qui nécessite un cadrage spécifique. Elles s'inscrivent dans une politique générale de meilleure prise en compte des besoins du terrain pour une efficacité renforcée des actions de formation. Elles répondent ainsi à l'articulation des différentes échelles de notre système éducatif (établissement / bassin / académie / ministère) et doivent se développer pour toucher un large public tout en gagnant en cohérence afin que les priorités académiques, elles-mêmes définies à partir des demandes du terrain et des priorités nationales, soient effectivement portées au plus près de la classe.

Ce type de formation ne peut pas couvrir le champ de tous les besoins, notamment lorsque ceux-ci portent sur des problématiques résultant de l'initiative et du pilotage académique, mais il s'avère pertinent pour répondre à des problématiques d'établissement(s) et de réseau(x), au premier rang desquelles se situent les liaisons intercycles. Ce cahier des charges est destiné à faciliter le travail des chefs d'établissement et de leurs équipes pour construire la réflexion de la formation de proximité.

Personnels concernés

Étant donné l'échelle d'intervention considérée, le public principalement concerné est celui des enseignants, auxquels peuvent être associés les autres personnels de l'équipe éducative. Ainsi ces formations peuvent également être le lieu d'une réflexion inter-catégorielle sur des questions impliquant l'ensemble de l'équipe éducative d'un ou de plusieurs établissements.

Rien n'empêche par ailleurs de monter des formations à destination des personnels administratifs ou des personnels d'encadrement, évidemment réunis à ce moment là à l'échelle d'un bassin. La seule limite sera alors celle du nombre critique minimum pour qu'une formation trouve son efficacité, que ce soit par rapport aux moyens mis en œuvre ou pour assurer la nécessaire dynamique de groupe.

Priorités et domaines de formation

La spécificité des formations de proximité est de répondre à des objectifs de bassin ou d'établissement(s), elles se doivent donc d'être adossées à leurs projets. Les approches transversales ou pluridisciplinaires semblent ainsi être les plus appropriées pour trouver dans ces modes de formation une réponse adéquate. Si les approches disciplinaires ne sont pas proscrites, il convient de vérifier dans quelle mesure des formations correspondantes ne sont pas déjà prévues au plan académique de formation, et de réfléchir au nombre d'enseignants alors concernés. Pour toute demande à composante strictement disciplinaire, il est nécessaire de prendre au préalable l'attache de l'IA-IPR ou de l'IEN ET/EG correspondant pour envisager ensemble la meilleure formule.

Liste de thématiques dans lesquelles peuvent s'inscrire les demandes de FNS :

- La réforme du collège
- Le travail d'équipe
- Les liens avec les familles et le climat scolaire
- Parcours citoyen
- Une pédagogie adaptée et innovante
- Favoriser l'accrochage scolaire
- Liaisons et parcours
- Sécurité – Risques – Prévention

Il est nécessaire que les formations demandées soient reliées à l'un des objectifs opérationnels de votre bassin. Cela doit apparaître lors de la saisie dans la rubrique dédiée.

Particularité des formations inter-degrés

Que ce soit dans le cadre de liaisons écoles-collège ou de rencontres entre enseignants du Premier degré et du Second degré autour de thématiques disciplinaires, la nécessité de remplacer les enseignants du Premier degré rend impératif l'anticipation de telles demandes. Il est nécessaire que les projets de stage inter-degrés soient présentés début juillet.

Choix des formations

Il serait peu efficace que le choix des demandes à retenir, contraint par l'enveloppe budgétaire, soit réalisé par des personnes n'ayant pas une connaissance intime de chaque terrain. Pour aider la Délégation académique à la formation des Enseignants et la Division de la Formation à répondre prioritairement aux demandes de formations de proximité les plus pertinentes, il sera demandé aux représentants de chaque bassin d'indiquer précisément les formations qui leur semblent prioritaires. Cette phase pourra être mise à profit pour faire des rapprochements, lorsque cela semblera intéressant, entre des établissements demandant des formations similaires, ou encore pour faire connaître le type de formation élaborée dans tel ou tel établissement.

Calendrier

Il est possible de saisir sa demande tout au long de l'année dans la limite des budgets alloués.

Éléments budgétaires

Pour répondre au mieux aux demandes des établissements, les éléments budgétaires seront précisés dans le formulaire dans la rubrique "Coûts

exceptionnels". Si, lors de ces formations, le coût afférent aux stagiaires est réduit, celui des intervenants l'est plus rarement (rémunération de l'intervention et défraiement), il convient donc d'être le plus précis possible.

Déroulement

Lorsque les établissements ou les regroupements d'établissements ont connaissance de la possible mise en place d'une formation, il leur appartient de fournir à la DIFOR la liste des participants **un mois** avant la date choisie pour la tenue de la formation (non comprises les périodes de congés scolaires).

Si les formateurs sont proposés par l'établissement, qu'ils soient personnels de l'établissement demandeur ou de tout autre établissement ou organisme, il importe que leurs coordonnées précises soient fournies dans les mêmes délais aux services de la DIFOR.

Si l'établissement demandeur ne peut proposer un formateur, il convient de se rapprocher de la Délégation académique à la formation des enseignants dès l'élaboration du dispositif pour trouver les meilleurs interlocuteurs possibles. Pour des sujets pointus, cette recherche peut prendre plusieurs semaines, et pour des sujets plus classiques, il convient d'anticiper sur la disponibilité des formateurs.

L'interlocuteur privilégié des établissements est, à la Délégation académique à la formation des enseignants, Daniel Chantoiseau (daniel.chantoiseau@ac-rouen.fr).

Saisie des demandes

La saisie se fait via le formulaire "Demande de formation de proximité" à l'adresse suivante :

<http://w3.ac-rouen.fr/e-formulaire/ING-FORMATION+formasite>

Après s'être identifié (identifiants d'une adresse académique de l'établissement ou d'une personne), le signet "Demandeur" est pré-rempli. Il suffit de compléter le formulaire "Détail de la demande".

Après avoir cliqué sur le bouton "Terminer et valider", le demandeur reçoit un courriel de confirmation de sa demande qui est, en parallèle, intégrée à la base "formations de proximité" du rectorat (DAFE-DIFOR)

Les demandes saisies ne sont pas modifiables par le demandeur : si besoin, contacter daniel.chantoiseau@ac-rouen.fr.